

INTRODUCTION

29 janvier 2020

L'année 1614, le 44^e abbé d'Ambronay, Claude de LA COUZ, décède le 14 février en son château de Chenavel. La vacance du bénéfice dure plus de dix mois avant qu'un nouvel abbé soit provisionné. Les années 1615 à 1634 correspondent à la durée de la commende¹ de Jean de CUS-SIGNY, 45^e abbé et seigneur d'Ambronay. Il fut qualifié d'*abbé aux mœurs très déréglées* et mourut brutalement, assassiné.

Durant toute cette période, les religieux bénédictins de l'abbaye firent principalement confiance au notaire royal de Saint-Jean-le-Vieux, Me Pompée FORNIER, pour régler leurs affaires. On répertorie plus d'une centaine de minutes, apparemment peu exploitées, susceptibles d'améliorer la connaissance de cette tranche d'histoire de l'abbaye d'Ambronay.



L'abbaye d'Ambronay

L'abbé PONCET, dans son ouvrage intitulé *Ambronay mille ans d'Histoire* parut en 1980, traite assez bien les différends nés entre l'abbé et les moines à propos de la distribution des prébendes ; par contre, le rôle majeur joué par la famille de CUSSIGNY n'est pas abordé. De nombreux points importants semblent avoir été négligés, au bénéfice d'interprétations irrationnelles. On relève aussi quelques erreurs, mais *errare humanum est* ! Tout cela bien considéré vaut certainement la peine de rouvrir le dossier CUSSIGNY pour y ajouter quelques pages supplémentaires.

Le fond de plan est une reproduction publiée par Lucien PONCET en 1980 : c'est la réduction d'un plan beaucoup plus grand, extrait d'un dossier conservé aux Archives nationales, coté *N III AIN 1 (1,20 x 0,65 m)*. Malheureusement, suite à l'usure du temps, le bas de l'original a disparu et ne représente donc plus l'accès principal de l'abbaye. Nous préférons donc utiliser la réduction de 1980 qui est complète ; c'est cependant à partir de l'original, parfaitement lisible, qu'a été construite la légende. Ce plan représente la structure de l'abbaye telle que l'a connu Jean de CUSSIGNY entre 1615 et 1634.

Les abbés commendataires au XVII^e siècle

La **commende** fut instituée au Moyen-Âge dans un but militaire afin de protéger les abbayes ; les abbés commendataires étaient à cette époque la plupart du temps laïcs.

Au XVII^e siècle, ils provenaient obligatoirement du clergé séculiers. Ils étaient *pourvus d'une abbaye, avec permission de disposer des fruits à leur profit durant leur vie, et jouissaient de tous*

1 **Commende** : Titre de bénéfice que le Pape donne à un Ecclésiastique nommé par le Roi, pour une Abbaye régulière, avec permission au Commendataire de disposer des fruits pendant sa vie (dict. Ac. Française 4^e édition).

les droits honorifiques ; en revanche, *ils n'avaient pas de droit sur l'exercice de la discipline intérieure du monastère*². Le Pape les provisionnait par bulle, sur nomination du roi de France³. C'était un moyen pour le souverain de récompenser les familles nobles méritantes ; encore fallait-il prendre rang ! Le statut des **abbés commendataires** était donc bien différent de celui des **abbés réguliers**, issus du clergé régulier, élus par leur chapitre.



2 Source : *Dictionnaire de Furetière*, 1701.

3 Source : *Réponse au livre intitulé : l'abbé commendataire*, chez Nicolas Shouten, Cologne, 1673.

- 1 Maison et cour de l'abbé
- 2 Jardin de l'abbé
- 3 Cour de l'abbé
- 4 Écuries de l'abbé
- 5 Tour du colombier
- 6 Place dépendant de l'infirmerie
- 7 Passage au sein de l'infirmerie
- 8 Logis de l'infirmerie
- 9 Jardin de l'infirmerie
- 10 Tour Dauphine
- 10b Tour
- 11 Terrain qui sert de jardin
- 12 Passage dans l'enclos des religieux
- 13 Jardin du sacristain
- 14 Jardin des religieux
- 15 Église abbatiale
- 16 Parloir
- 17 Salle du chapitre
- 18 Prison
- 19 Bûcher
- 20 Jardin du chantre
- 21 Cloître
- 22 Place du réfectoire
- 23 Jardin et cour du corrier
- 24 Jardin du réfectoire
- 25 Salle de la chanterie
- 26 Maison du Chantre
- 27 Maison du Chantre
- 28 Maison du corrier
- 29 Maison ruinée du réfectoire
- 30 Maison de Mre Bachod
- 31 Place et maison pour pétrir le pain
- 32 Four banal
- 33 Jardin du grand Prieur
- 34 Place des aïeances
- 35 Jardin de l'aumônier
- 36 Maison du grand Prieur
- 37 Maison de l'aumônier
- 38 Maison du sacristain
- 39 Cour du sacristain
- 40 Entrée
- 41 Cimetière
- 42 Église paroissiale
- 43 Maison et jardin du chamartier



Plan de l'abbaye d'Ambronay au XVII^e siècle

De par sa nature, cette institution a pu conduire à de grands abus que *les moines condamnaient. Mais les bonnes résolutions prises lors du Conseil de Trente et de Latran, eurent peu d'effet en ce qui concerne les commendes.* Un père Bénédictin docteur en droit, sous un nom d'emprunt, dénonça les injustices des commendes dans un ouvrage qu'il fit éditer à l'étranger⁴ en 1673 ; cet ouvrage illustre bien la critique faite aux abbés commendataires. Certains prétendaient même que les abbés commendataires *n'avaient autre service que le divertissement des Dames*, ce qui fit écrire à Huysmans, dans la seconde partie de son ouvrage *En Route*, que *le régime de la commende avait fini par sataniser les monastères*⁵.

Sur le plan spirituel, ces monastères étaient gouvernés par *des prieurs triennaux*⁶. Les abbés commendataires n'ayant, *ni charge d'âme, ni juridiction spirituelles sur les religieux*, les cours de justice ont autorisé des dispenses à « *non promovendo* ». De fait, ils n'étaient même pas tenus de se faire promouvoir à l'ordre de prêtrise⁷ dont l'âge requis était de 25 ans. Ces exemptions étaient accordées ou renouvelées assez facilement.

Organisation générale de l'abbaye au début du XVII^e siècle

L'abbé : il devait entretenir l'abbatiale, le cœur des églises de ses archiprêtres, verser la portion congrue aux curés et assurer l'entretien des bâtiments collectifs du monastère. En tant que seigneur d'Ambronay, l'abbé avait aussi en charge la voirie, le four banal, la boucherie, les moulins, la Justice haute, moyenne et basse. Pour l'administration de sa seigneurie, il s'appuyait sur un curial et un prévôt qui faisait office de châtelain. Outre la perception de cens, lods et ventes, coponnage, etc., il prélevait des dîmes de grains, chanvres et vins, sur de larges assiettes territoriales. Au XVII^e siècle, la plupart de ces revenus étaient affermés et sous-affermeés à des bourgeois locaux.

Le grand-prieur : il avait autorité sur les officiers du chapitre.

Les officiers religieux : ils devaient l'entretien de leur logement et les dépenses de fonctionnement de leurs offices. Pour ce, l'abbé leur devait une prébende et ils percevaient les revenus propres ou partagés provenant de leurs bénéfices. Les officiers religieux étaient au nombre de sept : le chamarier ; le sacristain ; l'aumônier ; le réfecturier ; le chantre, aussi prieur de Merland ; le corrier ; enfin l'infirmier. Le rôle précis de chacun d'eux est largement abordé par l'abbé PONCET, dans l'ouvrage déjà cité. Membre du clergé régulier, ils étaient en principe élus par le chapitre et toujours provisionnés par le Pape. Les tractations, monnayages ou échanges d'offices étaient courants.

Venaient enfin les religieux ayant pris l'habit, puis les novices.

4 Source : *L'abbé commendataire*, chez Nicolas Shouten, Cologne, 1673.

5 Édition de 1895, p. 441. Cette citation est reprise par le CNRTL, au mot *commende*.

6 Source : *Dictionnaire de droit canonique tome 2*, Durand de Maillane, 1761, page 9.

7 Source : *Dictionnaire de droit canonique*, Durand de Maillane, 1761, tome 1 page 65 et tome 2 page 576.

La transition de 1614

À son décès, Claude de LA COUZ laissa le patrimoine de son abbaye dans un grand délabrement. La Guerre franco-savoyarde fut en partie responsable, mais il est notoire que pendant tout le temps de sa commende, l'abbé profita abusivement les biens et revenus de l'abbaye. Il mourut le 14 février 1614 dans son château de Chenavel, où il avait réalisé des aménagements considérables.

Après le rattachement du Bugey à la France, la nomination des abbés commendataires d'Ambronay se fit à l'initiative du roi de France. Il s'écoula cependant une dizaine de mois avant que Jean de CUSSIGNY ne soit provisionné par le Pape, début 1615. Pendant la vacance du bénéfice, c'est le grand-prieur, Claude DUBUISSON, qui remplaçait l'abbé.